

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 130/05

EUR 62/011/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

OUZBÉKISTAN **81 personnes (hommes et femmes) détenues dans la ville d'Andijan
les défenseurs des droits humains et les militants de l'opposition**

Londres, le 19 mai 2005

Quatre-vingt une personnes, dont au moins trois défenseurs des droits humains, ont été arrêtées et risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Elles ont été appréhendées à la suite d'événements survenus le 13 mai à Andijan, ville de l'est de l'Ouzbékistan : dans la soirée, selon les informations recueillies, des soldats ont ouvert le feu sur une foule de manifestants, tuant un très grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. Les défenseurs des droits humains et les groupes politiques qui cherchent à recueillir et à diffuser des informations sur ces homicides sont actuellement la cible d'actes de harcèlement ; il est à craindre qu'ils ne soient arrêtés, torturés et soumis à d'autres types de mauvais traitements.

Le Procureur général de l'Ouzbékistan a déclaré, le 17 mai, que 81 personnes avaient été appréhendées et faisaient l'objet de poursuites pour tentative de renversement de l'ordre constitutionnel, organisation de troubles massifs et meurtre. On ignore si ces personnes ont pu consulter un avocat, bénéficier de soins médicaux ou entrer en contact avec leurs proches ; on ne sait pas davantage si elles sont détenues au secret ou non. Ces dernières années, des centaines de personnes placées en détention préventive au secret auraient été soumises à des actes de torture visant à leur faire « avouer » leur appartenance à des organisations islamiques illégales. Les autorités ouzbèkes ont accusé des membres et des sympathisants d'un mouvement islamiste local, Akramia, d'avoir tenté d'organiser un soulèvement violent à Andijan en vue de créer un État islamique à l'intérieur de l'Ouzbékistan. Elles ont également affirmé qu'il existait des liens entre ce mouvement et le *Hizb-ut-Tahrir* (Parti de la libération), un parti d'opposition islamique qu'elles ont interdit et considèrent comme une organisation terroriste.

Amnesty International craint qu'au moins trois personnes n'aient été appréhendées pour avoir simplement mené des activités légitimes en faveur de la défense des droits humains, sans recourir à la violence ni prôner son usage, et que des défenseurs des droits fondamentaux et des militants de l'opposition ne soient à nouveau arrêtés. Des militants des droits humains ont constaté un recours aveugle et manifestement excessif à la force de la part de soldats contre des manifestants civils, pour la plupart non armés. Des militants de l'opposition sont allés de maison en maison pour interroger les habitants et établir précisément le nombre de personnes tuées, estimé à 170 par les autorités. Des sources non officielles ont indiqué que le bilan s'élevait à au moins 500 morts. Des militants politiques auraient été maintenus en détention pendant quelques heures seulement, mais il est à craindre que les autorités n'arrêtent à nouveau ces personnes, ainsi que d'autres défenseurs des droits humains, et ne les soumettent à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements afin de les empêcher de rendre publiques des informations sur l'identité et le nombre des victimes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans la nuit du 12 au 13 mai 2005, un groupe d'hommes armés dont on ignore l'identité s'est emparé de la prison d'Andijan et aurait libéré tous les prisonniers, soit environ 1 200 hommes. Le groupe a ensuite pris le contrôle d'autres bâtiments, notamment le siège du gouvernement régional. Des coups de feu auraient été échangés entre des hommes armés et des militaires. Tôt dans la soirée, des soldats à bord de véhicules blindés de transport de troupes, qui avaient encerclé plusieurs milliers de manifestants rassemblés sur la place principale de la ville, auraient tiré sur la foule sans discrimination, blessant ou tuant de nombreuses personnes.

Les autorités ouzbèkes ont nié le fait que les militaires avaient recouru à la force de façon abusive et avaient tué des civils, dont des femmes et des enfants. Toutefois, des témoins oculaires affirment que les soldats ont ouvert le feu sans discrimination et sans sommation. Des survivants, qui ont traversé la frontière pour se réfugier au Kirghizistan, ont déclaré à des journalistes que les militaires avaient continué à tirer indistinctement sur les manifestants alors même que ceux-ci s'enfuyaient pour se mettre à l'abri.

Les causes des événements d'Andijan restent confuses, mais ils pourraient être liés au procès de 23 hommes d'affaires de la région, qui sont accusés « *d'extrémisme islamiste* ». Au cours de la semaine précédant le 13 mai, un millier de proches et de sympathisants des 23 hommes, qui nient toute relation avec des groupes islamistes interdits, ont organisé des sit-in pacifiques devant le palais de justice pour protester de l'innocence de ces hommes et dénoncer les actes de torture qu'ils auraient subis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en ouzbek, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des 81 personnes arrêtées à la suite des événements survenus à Andijan le 13 mai et cherchez à obtenir l'assurance qu'elles ne seront ni torturées, ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- exhortez les autorités ouzbèkes à veiller à ce que tous les détenus soient autorisés à consulter un avocat de leur choix, à entrer en contact avec leurs proches et à recevoir tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- rappelez aux autorités que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restriction ni crainte de représailles, comme le proclame la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ;
- condamnez fermement le recours excessif à la force dont des civils auraient été victimes à Andijan ;
- demandez instamment aux autorités ouzbèkes d'ordonner sans délai l'ouverture d'une enquête transparente et indépendante sur les événements d'Andijan, d'autoriser des experts internationaux à participer à ces investigations, d'en rendre les conclusions publiques et de déferer les responsables présumés de ces homicides à la justice.

APPELS À :

N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Si un correspondant vous répond, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur ; sinon, nous vous conseillons de recourir à la fonction de recomposition automatique du numéro. Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale).

Président de la République :

Islam A. Karimov
Rezidentsia prezidenta
ul. Uzbekistanskaia, 43
Tashkent 700163
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 53 25

Courriers électroniques : presidents_office@press-service.uz

Formule d'appel : *Dear President Karimov, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Zakirzhan Almatov
Ministerstvo vnutrennikh del RU
ul. Novruz , 1
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 133 89 34

Formule d'appel : *Dear Minister Almatov, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Rashidzhon Kodirov
Prokuratura Respubliki Uzbekistan, ul. Gulyamova, 66
700047 g. Tashkent
Ouzbékistan

Fax : +998 711 33 39 17 / 33 73 68

Courriers électroniques : prokuratura@lawyer.com

Formule d'appel : *Dear Procurator General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Elior Ganiev
Ministerstvo inostrannykh del RU
pl. Mustakillik, 5
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 15 17

Courriers électroniques : letter@mfa.uz ou rnews@mfa.uz

Formule d'appel : *Dear Minister Ganiev, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*